



SNUipp-FSU  
Section du Cantal

Aurillac, le 19 mars 2020

A Mme l'Inspectrice d'Académie,  
Directrice Académique  
des Services de l'Éducation Nationale,

Objet : crise Covid-19

Madame la Directrice,

La situation sanitaire évolue de jour en jour, pour ne pas dire d'heure en heure.

Dans ce contexte, des collègues qui assurent l'accueil et la garde des enfants de personnels soignants nous font remonter leur inquiétude et les difficultés auxquelles ils doivent faire face. Certains ont leurs enfants à garder, d'autres sont certes volontaires, mais tous doivent en plus assurer le lien scolaire avec les élèves et les familles. Lorsqu'ils le peuvent, les collègues se sont organisés collectivement dans les écoles et font preuve de responsabilité.

Toutefois, les conditions d'accueil au niveau sanitaire nous interpellent certainement autant que vous. Néanmoins, les collègues en charge de l'accueil demandent du matériel de protection. Nous savons que les fermetures d'école sont liées aux difficultés à faire appliquer les gestes barrière aux enfants mais pour rompre la propagation du virus au sein d'une population jeune capable de transmettre le virus tout en étant porteur sain. Le bon sens nous porte à penser, qui plus est, que les enfants de soignants sont plus à risque de contaminer les agents.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès des collectivités locales, de la préfecture mais également auprès du rectorat ou du ministère dans les visioconférences que vous avez régulièrement afin que les enseignants qui assument et qui assurent la mission d'accueil ne soient pas exposés de façon inconsidérée.

D'autre part, concernant le suivi des élèves, force est de constater que la continuité scolaire comme la présente le ministre Blanquer relève uniquement d'un exercice de communication car le danger de discrimination sociale et le creusement des inégalités sont bien réels : la fracture numérique, que ce soit à cause de l'équipement, de la qualité de la connexion ou de l'aisance avec l'outil est très présente parmi nos parents d'élèves et nous devons toujours l'avoir à l'esprit ; sans parler de ceux qui n'ont pas d'imprimante... De même que lorsque nous donnons certains exercices, la question est de savoir si tous les parents sont en capacité de les faire. La très courte expérience de ces deux derniers jours montre que même avec cette vigilance, on peut très facilement mettre des parents dans l'embarras. Est-il utile d'évoquer les dysfonctionnements notables des divers sites internet, « Ma classe à la maison » entre autres ?

Pour les parents et/ou enseignants, cumuler télétravail, garde d'enfants et classe à la maison, sur plusieurs niveaux va devenir une réelle souffrance : c'est ce que rapportent des parents aux enseignants et ce que disent les collègues dans cette situation. Il est donc illusoire de penser que l'École en dehors de l'école est possible. C'est une remise en cause profonde de notre modèle républicain basé sur un accès égalitaire au service d'Éducation. Le ministre, en propageant l'idée que tout est sous contrôle, induit par ailleurs de la souffrance parmi les personnels qui ne peuvent que constater leur impuissance les obligeant à se justifier auprès d'usagers bercés par les discours prétendument rassurants.

Au SNUipp-FSU 15, nous sommes convaincus que loin des discours véhiculés dans les médias, les directions académiques sauront accompagner au mieux les personnels en dépit des directives nationales, souvent hors sol, tout en réaffirmant la confiance qui leur est due.

D'autre part, les demandes de suivi de continuité pédagogique qui arrivent aux directrices et directeurs sont mal vécues. D'une part, parce que la confiance doit être totale en les personnels, qui déploient des trésors d'inventivité pour rester aux contacts de leurs élèves. D'autre part, parce que les directrices et les directeurs, déjà largement sollicités depuis jeudi dernier (et bien avant), n'ont pas à assumer ce rôle de surveillance de la continuité pédagogique de leurs collègues. Le travail d'accompagnement pédagogique des personnels incombe aux IEN.

Le SNUipp-FSU 15 souhaite également vous faire part de son indignation suite au courrier de Monsieur le Recteur, en date du 19 mars 2020. En effet, dans ce courrier, Monsieur le Recteur écrit « *Il vous appartient d'entretenir une relation pédagogique renforcée et individuelle avec les familles [...] ou en les recevant les parents dans le respect strict des mesures barrières édictées (point relais pour retrait d'outils pédagogiques) et du confinement en cours.* »

Comment est-il possible de demander aux enseignants, et aux familles, d'appliquer des directives qui vont à l'encontre des mesures de confinement, au risque de propager le virus, de mettre en danger un peu plus encore les enseignants volontaires et les familles, sans parler de la contravention à laquelle chacun s'expose à se déplacer sans motif valable ? La notion de "points relais" est parfaitement illégal. Le recteur improvise des solutions exposant les personnels au virus et à des sanctions, ce qui est proprement irresponsable.

Depuis le début de cette crise, le SNUipp-FSU 15 se tient à vos côtés, cherchant à faciliter la gestion de cette situation. Mais aujourd'hui, nous appelons les collègues à ne pas aller à la rencontre des parents, ni à les faire venir à l'école, sous prétexte de récupérer du travail imprimé, comme demandé dans le courrier de Monsieur le Recteur. La situation sanitaire prime sur le travail scolaire.

Pour terminer, le SNUipp-FSU du Cantal a bien conscience que certains points abordés dans ce courrier appellent des réponses académiques voire nationales et que vous faites votre possible pour gérer au mieux cette crise à l'échelle locale. Une nouvelle fois, nous vous réaffirmons notre engagement aux côtés de la profession et à vos côtés dans la gestion de la crise, et nous vous demandons donc des contacts très réguliers liés des besoins en visioconférence en utilisant des applications sur PC ou smartphone.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, nos respectueuses salutations.

Les Co-Secrétaires Départementaux  
*Guillaume GUILBERT et Stéphanie LAVERGNE*



**SNUipp-FSU - Section du Cantal**  
7 Place de la Paix - Bât. de l'Horloge  
15000 AURILLAC  
[snu15@snuipp.fr](mailto:snu15@snuipp.fr) / <http://15.snuipp.fr>